

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 09 mars 2021

La Poterie Mathieu

BUDGET

CA 2020

Dépenses de fonctionnement : 148 176.02

Recettes de fonctionnement : 190 979.03

Excédent reporté : 137 049.71

Excédent de fonctionnement : 179853.32

Dépenses d'investissement : 32 004.83

Recettes d'investissement : 47 841.30

Déficit reporté : 24 383.60

Excédent d'investissement : 8 547.13

AFFECTATION DU RESULTAT

Restes à réaliser en dépenses : 4 500.00

Besoin net de la section d'investissement : 13 047.13

Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 166 806.19

TARIF SALLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le nouveau tarif suivant : 190 € pour les associations intercommunales et comités d'entreprise

MODIF DES STATUTS CCLPA

Compétences facultatives : A modifier : Transports, il est précisé :

- Autorité Organisatrice de la Mobilité.

CREATION LIEU-DIT « LA MAIRIE »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la mise en place de l'arrêté d'agglomération, il convient de mettre en place le nom d'un lieudit afin de conserver la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RD 810 entre les PR 29+975 et PR 30+280, prévu dans l'arrêté du 13 juin 2007 n° BZ2007P0002.

Le nom choisit pour ce lieudit est le lieudit LA MAIRIE.

PLAN DE CIRCULATION + POINT D'ARRET DES CARS SCOLAIRES

Présentation de l'arrêté de circulation : 10 membres pour ; 1 abstention

Un circuit a été fait pour faire le point sur les différents arrêts des cars scolaires.

Projet d'abri bus devant la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion au Pôle emploi

Distribution des colis des aînés.